



Présentation du programme

ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Dans son Plan de développement 2012-2016, la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec s'est donné comme objectif d'adhérer aux pratiques vertes et de créer un programme en écologie et environnement.

Regroupant les sociétés d'horticulture, les comités d'embellissement ainsi que d'autres organismes, la Fédération encourage ses membres à développer des pratiques écologiques et à promouvoir la protection de l'environnement. Prenant conscience que l'environnement est fragile, chaque geste, si petit soit-il, a son importance.

Les actions doivent être soutenues dans toutes les sphères d'activités. En tant qu'organisme, la Fédération désire susciter chez ses membres des changements de comportements et les inciter à poser des gestes écologiques.

1. Objectifs

Le programme *Écologie et environnement* développé par la Fédération a pour objectif général de permettre à toutes les personnes d'interagir et de pratiquer l'horticulture écologique tout en embellissant et respectant leur environnement.

Ce programme vise particulièrement à :

- Encourager de meilleures pratiques horticoles et écologiques
- Informer et sensibiliser les intervenants sur la protection et la mise en valeur de l'environnement
- Promouvoir le développement durable
- Favoriser la communication et les échanges entre les membres
- Intégrer et soutenir le rayonnement des organismes membres de la Fédération dans leur communauté
- Collaborer avec les organismes du milieu et partager une expertise en écologie et en environnement

2. Organismes visés

Ce programme s'adresse à l'ensemble des sociétés d'horticulture, des comités d'embellissement et des associations membres de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

3. Conditions d'admissibilité

Une société d'horticulture, un comité d'embellissement ou une association ne peut soumettre plus d'un projet par année. Pour être admissible, le projet doit respecter toutes les conditions suivantes :

- être initié par l'organisme membre de la Fédération
- être présenté à l'aide du formulaire requis, daté et signé par le président ou la présidente du dit organisme
- être réalisé dans l'année qui suit la présentation
- un compte rendu doit obligatoirement être envoyé après la réalisation du projet.

**Date limite de présentation d'un projet :
31 décembre**

4. Le programme

Le programme se divise en 2 volets : le volet « horticulture » et le volet « éco-enviro ».

Le volet « horticulture » s'intéresse directement au monde des végétaux (plantes, arbustes, arbres, etc.) et comprendrait des projets du type suivant :

- Le jardinage écologique
- Les jardins communautaires
- L'alternative aux pesticides et aux herbicides
- Le compostage et le vermicompostage (maison, école, travail, etc.)
- Les plantes comestibles
- La plantation d'arbres
- Murs et toits végétalisés
- Toute autre action horticole

Le volet « éco-enviro » concerne les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur habitat; voici quelques idées de projets :

- La gestion de l'eau
- Les corvées de nettoyage
- La protection de la biodiversité
- Le contrôle des îlots de chaleur
- Les changements climatiques : impacts sur la faune et la flore

- L'aménagement des sentiers pédestres
- Le défi zéro déchets (maison, école, travail, loisir, voyage, etc.)
- Le recyclage sous toutes ses formes
- Les surplus de nourriture
- La consommation responsable
- Toute autre action écologique ou environnementale

Ces listes ne constituent que des exemples. Nous vous invitons à consulter les personnes de votre milieu afin de bien connaître leurs besoins, à identifier les problématiques environnementales et à choisir le volet qui vous concerne. C'est à vous d'être imaginatif et créatif dans l'élaboration de votre projet.

5. Évaluation des projets

Les projets seront analysés et évalués par le comité responsable du programme *Écologie et environnement* en tenant compte des critères suivants :

- ✓ conformité avec les objectifs et exigences du programme
- ✓ collaboration des bénévoles de l'organisme et participation du milieu
- ✓ originalité des activités qui nourrissent le projet
- ✓ budget raisonnable et détaillé
- ✓ engagement financier de partenaires ou contribution de commanditaires locaux

Les décisions du comité doivent être considérées comme finales et seront connues selon les modalités suivantes :

- ◆ un avis écrit sera adressé à la personne responsable du dossier
- ◆ si le projet est accepté, un chèque correspondant à la somme consentie sera émis à l'ordre de la société d'horticulture ou du comité d'embellissement

La Fédération accorde une aide financière uniquement pour les dépenses relatives à l'objectif du projet.

Ne sont pas admissibles les récompenses, les honoraires d'un professionnel, l'achat d'outils ainsi que les matériaux se rapportant à la construction de structures et la quincaillerie, etc.

6. Formulaire « Soumission du projet »

Pour présenter un projet, vous devez remplir le formulaire *Soumission du projet* qui est disponible en ligne. Inscrivez toutes les informations demandées et lorsque le formulaire est complété, vous pouvez transmettre votre demande par Internet ou l'imprimer et l'envoyer par la poste.

Les lettres d'autorisations et autres documents peuvent être numérisés et joints à votre demande ou expédiés par la poste. Dans ce cas, veuillez indiquer à titre de référence le nom de votre organisme ainsi que le nom du projet sur vos documents.

Un accusé de réception vous sera envoyé par la suite.

7. Formulaire « Rapport du projet »

Lorsque le projet est terminé, vous devez envoyer un rapport final.

**Date limite pour l'envoi d'un rapport de projet :
31 décembre**

Celui-ci peut être complété à l'aide du formulaire *Rapport du projet* disponible en ligne puis transmis par Internet, le tout accompagné de vos reçus et de vos photos numériques.

Vous avez également la possibilité d'expédier un rapport personnalisé par la poste en vous assurant d'inclure toutes les informations demandées dans le formulaire.

Les rapports peuvent être présentés sous différents formats (album, scrapbooking, cahier, etc.). Ils seront évalués selon les critères suivants : originalité, qualité de la présentation, respect des informations demandés et détails du contenu.

Pour encourager la qualité des rapports, deux certificats accompagnés de montants de 75 \$ et 25 \$ sont donnés pour les deux meilleures présentations.

Il est aussi suggéré de fournir des photos numériques sur le support d'un CD. Ces photos seront projetées pendant la présentation des rapports lors de l'assemblée générale annuelle et sur le site de la Fédération.

8. Informations

Pour plus de renseignements ou pour valider vos intentions de projets, veuillez écrire à l'adresse fsheq@fsheq.com ou téléphoner au secrétariat.

Veuillez noter que les formulaires sont disponibles en format papier ou en format électronique (Word) auprès du secrétariat de la Fédération.